

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 12 AVRIL 2022 – CONVOCATION DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi douze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : M. Alfredo LOPEZ ; M. Manuel DE CARVALHO ; M. Cédric CEULEMANS ; M. Philippe GOVIN ; Mme Christine RENAUX-MARÉCHAL ; M. Henri HABERT ; Mme Anne-Laure JUBAULT ; M. Diego RODRIGUEZ ;

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : M. Eric ROUSSEL (donne pouvoir à M. Alfredo LOPEZ) ; Mme Aurélie NEAU (donne pouvoir à Mme Anne-Laure JUBAULT) ; M. Yves THEPAULT (donne pouvoir à Mme Christine RENAUX-MARÉCHAL) ;

M. Alfredo LOPEZ a été élu secrétaire de séance.

I – Approbation du compte administratif et affectation des résultats 2021

Sous la présidence de M. Henri HABERT, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

- Dépenses : 99 542,27 €	}	Excédent de fonctionnement : 43 633,34 € + report 2020 (80 061,41 €) = <u>123 694,75 €</u>
- Recettes : 143 175,61 €		

Investissement

- Dépenses : 31 584,61 €	}	Déficit d'investissement : - 4 688,91 € + report 2020 (- 1 802,82 €) = <u>- 6 491,73 €</u>
- Recettes : 26 895,70 €		

État des restes à réaliser

- En dépenses : 0 €
- En recettes : 0 €

Décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :

RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU COMPTE D 001 : 6 491,73 €

EXECUTION DU VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU COMPTE 1068 : 6 491,73 €

RÉSULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT AU COMPTE R 002 : 117 203,02 €

Hors de la présence de Mme Renaux-Maréchal, maire, le conseil municipal approuve à 8 voix pour et 1 abstention le compte administratif du budget communal 2021.

II – Approbation du compte de gestion 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Madame Christine Renaux-Maréchal, maire, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur de la Trésorerie de Dreux Agglomération et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes au compte administratif de la commune au regard des mandats et des titres émis au cours de l'année.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame Christine Renaux-Maréchal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à 10 voix pour et 1 abstention le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

III – Vote des taux des taxes locales 2022

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la fixation des taux d'imposition pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, considérant la somme nécessaire à l'équilibre du budget pour la section de fonctionnement, décide à l'unanimité de conserver les taux d'imposition de l'année 2021, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 36,86 % (dont taux départemental 20,22 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 45,01 %

IV – Vote des subventions 2022

Madame le Maire propose de donner les subventions suivantes en 2022 :

- 60 € pour l'ASC de Mezières-en-Drouais
- 50 € pour l'ESPAD
- 100 € pour la SPDA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner les subventions proposées.

V – Vote du budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour et 1 abstention d'approuver le budget primitif 2022 tel que présenté par Mme Maréchal-Renaux, maire, qui peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 253 330,78 €
- Section d'investissement : 149 942,59 €

Total du budget 2022 : 403 273,37 €

VI – Questions diverses

1. Point sur la restauration de l'église :
 - a. Mme Aucante, du cabinet Penneron, et Diego Rodriguez, conseiller municipal, ont identifié le problème.
 - b. L'avant-projet sommaire doit être réalisé avant l'été pour permettre de signer la convention avec la fondation du patrimoine.
 - c. L'appel d'offre aux entreprises commencera en septembre, s'ensuivra la signature de marché en octobre. Les travaux devraient commencer en novembre pour une durée de 3 mois pour la 1^{ère} tranche qui concernera la travée du clocher.
2. Vente des 3 terrains : la commune a repris contact avec la SAEDEL (Société d'Aménagement et d'Equipement du Département d'Eure-et) : pour optimiser l'opération par la commune, il est préférable que cette dernière reste maître d'ouvrage et viabilise, puis vende directement les terrains. En effet, en cas de vente à la SAEDEL, qui aurait ensuite commercialisé les terrains, les frais de notaire auraient été facturés 2 fois et en toute logique, la SAEDEL aurait appliqué une marge sur la transaction. Aussi, il a été décidé que la SAEDEL interviendra comme conseil dans l'opération. Un permis d'aménager sera déposé sous peu. La commune se rapproche de plusieurs agences immobilières pour avoir une estimation du prix de vente des terrains.
3. Logements communaux : Mme le Maire annonce au conseil que Mme Grare quitte son logement (joutant la mairie) au 1^{er} juin. Rendez-vous est pris avec plusieurs agences immobilières pour trouver un nouveau locataire. Il est rappelé que des travaux (fenêtres, volets, etc.) devront être effectués, certainement en 2023 après demandes de subvention. Concernant le logement Montée de Blainville, les agences immobilières seront également consultées pour définir le meilleur scénario : vente de la maison en l'état ou réalisation de travaux avec demandes de subvention) en vue soit de vendre la maison ou soit de la louer.
4. Le pont : pour donner suite aux nombreuses relances, le conseil départemental a prévu de terminer les garde-corps début juin. Néanmoins la commune n'est toujours pas d'accord sur la proposition de travaux du conseil départemental, à savoir remplacer une partie du muret par une longrine béton et y sceller les garde-corps dans la poursuite du pont. Le conseil municipal souhaite conserver le muret existant et ne sceller qu'une rambarde pour sécuriser l'ouvrage.
5. Anne Laure Jubault fait part que la chasse aux œufs initialement prévue le dimanche 3 avril a dû être annulée par manque de participants, en effet, seuls trois enfants s'étaient inscrits. En compensation, la commission Fêtes et Cérémonies a décidé d'offrir des chocolats à ces trois enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.